



## Deux enjeux dans le débat politique

Le "TOUS POURRIS" et les étrangers indésirables A quelques jours des élections européennes, je voudrai apporter une contribution économique sur des éléments au cœur des débats : la perte de crédibilité des politiques, "tous pourris", et le problème des étrangers, ceux qui pilleraient les richesses des pays européens. (voir la [vidéo](#))

### Commentaire sur le « tous pourris »

Il faut d'abord rappeler que les députés européens bénéficient de l'immunité parlementaire et ne peuvent donc être poursuivis par la justice, ce qui pourrait pousser certains à se présenter comme candidat sur une liste pour échapper à d'éventuelles condamnations. Dans mon enfance, en cours de récréation quand on était accusé de quelque chose, on répondait "c'est celui qui dit qui est". Cette boutade convient très bien à la situation du Rassemblement National qui ne cesse de répéter que tous les politiques sont pourris, or c'est leur liste qui cumule le plus de candidats en mauvaise posture avec la justice.

### A commencer par la tête de liste

Il n'a que 23 ans mais Jordan Bardella figure sur une liste publiée par l'OLAF, le Bureau européen de lutte antifraude organisme de l'Union européenne, où il est cité pour "un usage irrégulier de l'indemnité d'assistant parlementaire" et s'il n'est pas poursuivi aujourd'hui par la justice française, selon le magazine Challenges :

« Il n'empêche, le Parlement européen l'a dans son radar. Son nom apparaît sur un listing daté du 25 avril 2017, que *Challenges* a pu consulter, où l'institution recense les assistants des eurodéputés RN pour lesquels elle soupçonne "un usage irrégulier de l'indemnité". Un document qui a été transmis à la justice française et répertorie 54 contrats d'assistants parlementaires pour un préjudice total estimé à 6,8 millions d'euros. »

### Deux autres ex assistants parlementaires sont visés par la procédure ou mis en examen

Catherine Griset, cheffe de cabinet de Marine Le Pen en 10<sup>ème</sup> position, mise en examen en 2017, selon BFMTV :

La cheffe de cabinet de Marine Le Pen, Catherine Griset, a été mise en examen mercredi dans le cadre de l'enquête sur les soupçons d'emplois fictifs qui pèsent sur le parti frontiste.

France Jamet, assistante parlementaire, selon le site LE D'OC :

D'après *Le canard enchaîné* du mercredi 8 mai, l'eurodéputée montpelliéraine France Jamet est citée dans le rapport de l'Office européen de lutte antifraude (Olaf) de 2016 sur les soupçons d'emplois fictifs du Rassemblement national au parlement européen. France Jamet, également conseillère régionale d'opposition, se retrouve à la 20<sup>ème</sup> place sur la liste conduite par Jordan Bardella.

### Ensuite viennent 3 députés européens mis eux aussi en cause dans l'enquête sur l'emploi fictif de leurs assistants parlementaires

Dominique Bilde, députée européenne depuis 2014, en 4<sup>ème</sup> position, est visée par l'enquête de l'Olaf, selon l'Est Républicain :

**Nicolas Crochet** : si Dominique Bilde assure ne pas l'employer, le parlement indique sur son site qu'il est bel et bien son collaborateur au titre du « Tiers payant », c'est-à-dire qu'il est partagé avec d'autres députés. Or Nicolas Crochet, un proche de Marine Le Pen, serait au cœur de l'affaire liée aux soupçons d'emplois fictifs d'assistants parlementaires FN au parlement européen

Nicolas Bay, député européen depuis 2014 en 7<sup>ème</sup> position, mis en examen, selon le Figaro :

« Nicolas Bay, député européen et secrétaire général du Rassemblement national (RN, ex-FN) a été mis en examen le 8 juin pour «abus de confiance» dans l'affaire des emplois présumés fictifs des assistants parlementaires européens »

Jean François Jalkh, député européen, mis en examen en 2015 et en 13<sup>ème</sup> position, selon les Echos :

Nouvelle mise en examen dans le dossier du financement de campagnes électorales du Front national. Elle concerne Jean-François Jalkh, Le député européen a été mis en examen pour escroqueries, abus de confiance et acceptation par un parti politique d'un financement provenant d'une personne morale,.... Ces délits sont susceptibles d'avoir été commis lors des législatives de 2012.

### D'autres candidats sont, ou ont été, en délicatesse avec les institutions

Aurélia Beigneux, 14<sup>ème</sup> sur la liste, est dans un contentieux pas encore réglé, elle aurait "oublié" de déclarer ses indemnités d'élue, selon Sud Ouest :

L'affaire pourrait embarrasser la mairie FN d'Hénin-Beaumont. Mercredi, la Voix du Nord indique qu'une adjointe au maire d'extrême droite fait l'objet d'un **dossier de contentieux pour fraude au RSA** à la CAF du département du Pas-de-Calais. Aurélia Beigneux avait été nommée adjointe aux affaires sociales de la ville en 2014 par le frontiste Steeve Briois. Depuis, elle touche des indemnités d'élus d'environ 700 € par mois. Problème : ces sommes **n'auraient jamais été mentionnées dans les déclarations trimestrielles** obligatoires pour toucher le RSA. L'élue aurait également indiqué une fausse adresse et une situation maritale erronée.

Eric Minardi, 25<sup>ème</sup> sur la liste, condamné à 3 ans d'inéligibilité après les législatives de 2012 pour n'avoir pas produit ses comptes de campagne, par le Conseil constitutionnel :

Article 1er.— M. Éric MINARDI est déclaré inéligible en application de l'article L.O. 136-1 du code électoral pour une durée de trois ans à compter de la présente décision.

Patricia CHAGNON, 26<sup>ème</sup> sur la liste, condamnée pour harcèlement moral, selon le Courrier Picard :

Le 5 juillet 2018, Patricia Chagnon (RN), conseillère municipale à Abbeville et régionale à Lille [était condamnée à 10000 euros d'amende](#), dont 8000 avec sursis, pour harcèlement moral à l'encontre d'une de ses directrices, alors qu'elle-même présidait aux destinées de l'office de tourisme d'Abbeville

La peine était assortie d'une inéligibilité de 2 ans, mais P Chagnon a fait appel, ce qui a suspendue cette inéligibilité. Et terminons par la présidente du RN Marine Le Pen est, depuis octobre 2018, mise en examen requalifiée pour des faits de détournement de fonds publics, un délit passible de 10 ans d'emprisonnement. Donc pour laisser la justice mener ses enquêtes, ne donnons pas nos voix à cette liste et en conclusion, citons le titre du canard enchaîné du 8 mai dernier « la liste européenne du RN met les casseroles en batterie »

## Commentaire sur les étrangers indésirables

Et maintenant parlons des étrangers qui détruisent notre économie, ces prédateurs qui rachètent les entreprises, les pillent pour les laisser moribondes et les fermer et que nos dirigeants cherchent pourtant à attirer, par la casse du code du travail en nous les présentant comme des « investisseurs ». Dans ma dernière vidéo sur Macron et la dangerosité de sa politique économique, j'ai cité l'américain Général Electric qui a supprimé des centaines d'emplois et s'est accaparé des brevets d'Alstom à Grenoble, du fonds chinois qui s'est gavé en peu de temps sur l'aéroport de Toulouse. J'ai parlé dans une vidéo précédente de Gianpiero Colla, un italien venu en France en 2007 et qui a mis en faillite 4 entreprises, après s'être largement servi. Je vais rajouter un fonds allemand, créé en 2006, se dénommant « Aurélius » qui exerce ses basses œuvres en France depuis 2007 et a tué 4 entreprises.

### Première victime "Quelle" entreprise de vente par correspondance

Selon le Parisien du 1<sup>er</sup> juin 2012 :

.Dans son jugement, le tribunal a estimé que la société Aurelius AG avait "commis de multiples fautes au détriment de la société Quelle La Source et de ses deux filiales". Le fonds allemand avait racheté la société pour un euro symbolique en 2007 et s'était engagé à la restructurer et à apporter des capitaux. Deux ans plus tard, la société basée à Saran (Loiret) avait été placée en redressement judiciaire, entraînant la suppression de 170 emplois sur 600 ..... Les anciens salariés estiment qu'Aurelius et sa filiale EDS Group ont "pillé" les principaux actifs de Quelle sans jamais investir les quelque 12 millions d'euros initialement promis. "L'assèchement de la trésorerie, du fait de sa durée, a contribué directement à maintenir la société Quelle La Source et ses deux filiales dans une situation financière chaotique conduisant au dépôt de bilan et au licenciement de 170 demandeurs.

Condamné par la justice, Aurelius aurait dû être interdit de territoire. Que nenni, il a continué sa prédation.

### Deuxième victime "Isochem" société pharmaceutique

Créée en 1974, rachetée par Aurelius en 2010, puis pillée et liquidée, en mettant au chômage les 280 salariés. Selon l'Humanité :

Aurelius a racheté à l'Etat français, il y a sept ans, la société de chimie Isochem pour 8 millions d'euros. Une belle affaire puisqu'en 2014, Aurélius réussissait à vendre pour 32 millions d'euros une filiale hongroise du groupe, Framochem. Seuls 8 millions sont revenus dans les comptes d'Isochem, grâce à une réduction de capital. Pas assez pour remettre l'entreprise à flot, moderniser son matériel, développer sa recherche. Nous voilà trois ans plus tard, au tribunal de commerce d'Evry (Essonne), qui a ouvert mardi la procédure de mise en redressement judiciaire de la société, créée en 1974.

### Troisième victime "Prisme" une imprimerie

Rachetée par Aurelius en 2016 placée en règlement judiciaire en juin 2018, supprimant ainsi 64 emplois sur un total de 66!

### Quatrième victime "Office Dépôt", un commerce de papeterie en gros et en détail

Racheté pour 1 € symbolique par Aurélius en janvier 2017, avec ses 1 871 salariés. Et le pillage est si rapide et d'une telle

ampleur que les représentants du personnel ont, en 2019, déposé une plainte pour abus de biens sociaux. La liste des méfaits d'Aurélius est relatée dans un article du Canard Enchaîné du 8 mai 2019, des émoluments fastueux pour la Direction, des frais de management de 20 à 30 millions € annuels qui filent dans une autre filiale d'Aurélius, des loyers annuels facturés ...de 3.1 millions €. Et il est question de se débarrasser de 9 magasins. Très étonnante est la déclaration du sénateur socialiste qui paraît choqué par le versement du CICE de 3 millions € à Aurélius qu'il qualifie de prédateur. Mais les socialistes n'étaient ils pas au gouvernement de 2012 à 2017 et n'ont-ils pas mis en place le CICE ? Alors qui sont les étrangers à mettre dehors ? Ceux qui pillent notre économie et détruisent chaque année des milliers d'emplois, ou ceux qui sont victimes de ces prédateurs et risquent leur vie pour tenter de les fuir? Macron a cassé le code du travail pour attirer ces "soi-disant" investisseurs qui accourent pour détruire les emplois. C'est la double peine pour les salariés.

## Sources

URL de l'article : <https://www.cuisinedespateurs.com/deux-enjeux-dans-le-debat-politique/>